

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11/10/17

Les députés européens soutiennent l'installation obligatoire de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments non résidentiels

Alors que le secteur du transport – qui totalise un quart des émissions de gaz à effet de serre européenne – ne figurait pas dans le paquet législatif « Une énergie propre pour tous les Européens », il est désormais sur le devant de la scène avec le paquet législatif « L'Europe en mouvement ». Dans ce contexte, l'UFE est membre de plein droit de la Plateforme pour l'électromobilité, qui rassemble les acteurs européens de l'électromobilité.

Les députés européens ont aujourd'hui voté en faveur d'une installation de bornes de recharge pour véhicules électrique obligatoire dans tous les nouveaux bâtiments non résidentiels. Selon la [Plateforme pour l'Électromobilité](#) (1), qui a accueilli favorablement cette décision, cela permettra d'assurer une plus grande visibilité ainsi qu'un usage maximal de ces bornes, ces bâtiments étant plus fréquentés que les bâtiments privés.

La mise en place de cette obligation dans la directive Performance Energétique du Bâtiment se situe dans la lignée de la proposition de la Commission et de la position des gouvernements européens. Le Parlement européen adoptera sa position finale lors de la plénière de décembre.

Au nom de la plateforme pour l'électromobilité, Teodora Serafimova (Bellona Europe), a déclaré que « *Les députés européen ont clairement identifié le besoin d'une obligation pour la mise en place de bornes de recharge dans les bâtiments non résidentiels. Le grand tertiaire de bureaux, ainsi que les centres commerciaux offrent souvent des places de parking à leurs employés ou clients. Cela permettra d'assurer une grande visibilité et un usage maximal de ces bornes* ».

Les députés ont aussi proposé une simplification des procédures d'autorisation pour installer des bornes dans les bâtiments existants, ce qui représente la grande majorité des bâtiments européens. Aucun locataire ou copropriétaire ne doit être empêché d'installer une borne de recharge pour véhicules électrique, sauf quand cela est matériellement impossible.

Teodora Serafimova conclut que « *Le soutien du Parlement européen au 'droit à la prise' est crucial. Garantir aux citoyens européens la possibilité d'installer des bornes de recharge, sans barrière administrative majeure, est essentiel pour encourager les consommateurs à se tourner vers l'électrique.* »

Cependant, les députés européens ont supprimé d'importantes dispositions sur « l'intelligence » des bornes de recharge, qui leur permettent de réagir aux signaux de prix. Ils ont aussi échoué sur la question de l'interopérabilité en n'incluant pas une obligation de conformité aux standards européens pour toutes les bornes de recharge, tel que cela prévu dans la Directive sur les Infrastructures pour les carburants alternatifs. De même, la commission parlementaire n'a soutenu qu'une obligation de pré-câblage pour 10% des places de parking dans les bâtiments résidentiels, neufs ou rénovés, ayant une capacité d'accueil de plus de 10 voitures.



L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres producteurs, fournisseurs d'électricité, gestionnaires de réseaux ainsi que fournisseurs de services à l'efficacité énergétique et d'effacement, dans les domaines social, économique et industriel.

Néanmoins, la plateforme pour l'électromobilité a accueilli positivement la clarification des députés sur les bâtiments à usage mixe. La commission parlementaire a exigé que ce soient les mêmes conditions que pour les bâtiments non résidentiels qui s'y appliquent. Enfin, la disposition prévoyant un pré-équipement pour les parkings publics, élément crucial en regard du nombre grandissant de villes européennes prévoyant l'interdiction des véhicules conventionnels, a également été saluée.

Note aux éditeurs :

- (1) La [plateforme pour l'électromobilité](#) rassemble diverses organisations et entreprises du secteur du transport (fabricants, gestionnaires d'infrastructures, usagers de tous types de véhicules, ainsi que villes, et représentants de la société civile). Elle promeut l'électromobilité dans tous les transports terrestres : vélos électriques, voitures, vans, camions, bus, trains et autres transports publics. La plateforme a été créée pour stimuler cette transition.
- (2) La position adoptée par les députés européens ne concerne que 10% des places de parkings, pour les bâtiments non résidentiels ayant une capacité d'accueil d'au moins 10 voitures.

Contact presse : Robin Osmont

01.70.60.76.59 robin.osmont@ufe-electricite.fr [@ufelectricite](#)



L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres producteurs, fournisseurs d'électricité, gestionnaires de réseaux ainsi que fournisseurs de services à l'efficacité énergétique et d'effacement, dans les domaines social, économique et industriel.